

Chers Junassols,

Le maire et les élus majoritaires ont estimé que le mot de l'opposition n'avait pas sa place dans « l'écho des capitelles » le jugeant trop « polémique ».

C'est pourquoi vous le trouvez hors bulletin municipal.

Pour compléter l'information, nous y joignons notre compte-rendu succinct du premier conseil.

Nous vous laissons juge du caractère polémique de ces informations ...

Bonne lecture.

« Junas Différemment ».

Le mot des élus de l'opposition

Vous êtes nombreux à nous demander « ça se passe bien? » « Vous avez été accueillis comment ? » « C'est pas trop dur ? »

Nous profitons donc de la parution de « l'écho des capitelles » pour vous donner un état de la situation environ 8 semaines après le vote complémentaire.

Après notre élection, Mr Muller a veillé à organiser trois réunions d'informations au cours desquelles il a exposé les projets en cours et il a répondu à nos multiples questions. Il nous a conviés par ailleurs aux réunions des commissions sous sa responsabilité : dans un premier temps il s'agit de préparer le budget 2013 ; Par la suite sont prévues des réunions de travail portant sur la ZAC du « Bosquet ».

La commission communication « pilotée » par Mr Vauclare nous a, elle aussi ouvert ses portes.

Les délégués aux affaires scolaires JP Mazel et C. Goutorovitch ont organisé un débat sur la réforme des rythmes scolaires en nous associant à la réflexion.

Nous devons donc reconnaître qu'il y a, dans ces cas là, une volonté d'information.

Pour résumer la situation et en l'état actuel de nos connaissances, deux sujets majeurs émergent :

- La construction d'une nouvelle station d'épuration. La station actuelle étant, semble-t-il, irréparable.
- L'aménagement de la ZAC du « Bosquet ».

Nous souhaitons bien évidemment prendre une part active à la réflexion menée sur ces différents points. En ce qui concerne les nuisances générées par le dysfonctionnement de la station d'épuration actuelle, nous comprenons la complexité du problème mais nous pensons qu'il faut, dans tous les cas, privilégier la circulation des informations. Nous avons donc exprimé notre souhait de voir rétabli un dialogue entre l'association « Junas environnement » et les élus en charge de ce dossier.

Le premier conseil municipal a eu lieu le 21/02/2013. Son compte-rendu succinct est présent dans ce bulletin.

Nous avons fait le choix de faire paraître sur le site « les forums junassols » un argumentaire détaillé de nos votes. (<http://forum.junas.info/f8-conseils-municipaux>). Nous souhaitons perpétuer ce mode de fonctionnement pour les conseils à venir. Nous en profitons d'ailleurs pour remercier les administrateurs du site de l'amabilité de leur accueil.

Nous tenons à revenir sur deux points qui nous paraissent importants :

- L'élection des délégués au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) et à la CCPS (Communauté de communes du Pays de Sommières).

Il fallait 1 titulaire au SIAEP, 1 titulaire et 2 suppléants à la CCPS.

Il est important de préciser que seuls les titulaires ont droit de prendre part au vote.

Ces nominations ont permis de clarifier le mode de fonctionnement voulu par l'équipe majoritaire :

si elle a daigné octroyer un poste de titulaire au SIAEP, elle l'a refusé pour la CCPS.

Or, dans le cadre du conseil communautaire de la CCPS, Junas est représenté par 3 délégués titulaires. Les deux titulaires en place sont Mr Muller et Mr Lauze. Nous considérons que la nomination d'un troisième titulaire issu des nouveaux élus aurait montré une prise en considération du message envoyé par les junassols lors des élections complémentaires.

- Déplacement de l'agence postale

Nous avons pris acte du choix des élus majoritaires de déplacer l'agence postale en réduisant de moitié le local de vente de la boulangerie mais nous tenons à informer la population de notre totale opposition à ce projet. En effet, cette décision, qui n'apporte aucune compensation à la perte financière engendrée par la diminution du loyer, anéantit définitivement les chances de retrouver le magasin (boulangerie + point épicerie) en cas de reprise des affaires du boulanger actuel ou d'un éventuel remplaçant.

En conclusion :

Malgré des élections complémentaires qui ont, au minimum, acté une désapprobation du mode de fonctionnement de la municipalité, l'équipe majoritaire ne semble pas souhaiter bousculer ni ses habitudes ni ses prérogatives.

Nous avons entendu les paroles de bienvenue au sein du conseil municipal formulées par le Maire et nous jugeons les actes ...

C Bourrel, C Fournier, J Martinez, E Nègre, MJ Pellet, G Roussel.

Compte-rendu succinct du conseil Municipal du jeudi 21 février 2013

Etaient présents : Mr. Muller, Mr. Bourrel, Mme Courtin, Mr. Fournier, Mme Goutorovich, Mr. Lauze, Mr. Maurel, Mr. Mazel, Mr. Nègre, Mme Pellet, Mr. Roussel, Mme Salaget, Mr. Vaclare, ,

Etaient absents : Mme Gaubiac (procuration), Mr. Martinez .

➤ **Eclairage public, dossier ADEME :**

Rénovation d'une cinquantaine de points lumineux de l'éclairage public du village.

Estimation du coût des travaux : **48000€**

Subventions possibles dans le cadre des économies d'énergie de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) à hauteur de **19000€** maximum.

Vote : OUI à l'unanimité

➤ **Achat horloges astronomiques :**

Remplacement des 6 horloges qui automatisent l'éclairage public.

Coût de l'achat **2874€**

Vote : OUI à l'unanimité

➤ **Autorisation d'engagement de travaux :**

- Horloge

Travaux de sécurisation et de rénovation de l'horloge du village.

Estimation du coût des travaux : **28548€** (Une souscription a été lancée par la fondation du patrimoine)

Vote : OUI à l'unanimité

- Agence Postale

Déplacement de l'agence postale dans une partie du commerce de la boulangerie.

Montant des travaux : **10780€**

La Poste participe à hauteur de **5000€** et fournit le mobilier.

Vote : 9 POUR, 5 CONTRE (C Bourrel, C Fournier, E Nègre, G Roussel, MJ Pellet)

- Scène

Construction d'une scène fixe dans les carrières (≈ 100m²)

Montant des travaux : **10650€**

Vote : 9 POUR, 5 CONTRE (C Bourrel, C Fournier, E Nègre, G Roussel, MJ Pellet)

➤ **Cession de terrain :**

Pour régulariser une erreur d'implantation d'un mazet situé au lieu dit « les frigouliers », Mr le Maire demande l'autorisation de procéder aux formalités de vente d'une parcelle communale cadastrée C 150, d'une superficie de 600 m² (au prix de 3€ le m² avec les frais de la transaction à la charge de l'acquéreur).

Vote : 9 POUR, 5 ABSTENTION (C Bourrel, C Fournier, E Nègre, G Roussel, MJ Pellet)

➤ **Délégués à la CCPS et au SIAEP :**

- Election d'un titulaire pour représenter la commune au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable).

Mr le Maire ne présente personne

Claude Fournier se présente.

Vote : OUI à l'unanimité

- Election d'un titulaire pour représenter la commune à la CCPS (Communauté de communes du Pays de Sommières).

Mr le Maire présente la candidature de Claudine Goutorovich

Marie-José Pellet se présente.

Vote pour la candidature de C. Goutorovich : 9 POUR, 5 CONTRE (C Bourrel, C Fournier, E Nègre, G Roussel, MJ Pellet)

- Election du 1^{er} suppléant à la CCPS.

Mr le Maire présente la candidature de Jean-Luc Vaclare

Marie-José Pellet se présente.

Vote pour la candidature de JL. Vaclare : 9 POUR, 5 CONTRE (C Bourrel, C Fournier, E Nègre, G Roussel, MJ Pellet)

- Election du 2^{ème} suppléant à la CCPS.

Mr le Maire ne présente personne.

Marie-José Pellet se présente.

Vote : OUI à l'unanimité

➤ **Questions diverses**

Il existe actuellement un débat au plan national qui porte sur l'aménagement des rythmes scolaires sachant qu'il est demandé aux collectivités territoriales de prendre en charge l'organisation des activités périscolaires.

Mr Le Maire propose au conseil municipal de voter une motion exprimant la position des élus de Junas sur cette réforme.

« Le CM de Junas souhaite rappeler son attachement à l'Ecole de la République, laïque, obligatoire, gratuite ouverte à tous, garante des valeurs de liberté, égalité, fraternité.

L'ensemble des élus comprend la nécessité d'une réforme qui certes, doit repenser l'aménagement des rythmes scolaires mais au delà, permettre de réfléchir à terme à une refondation de l'école.

Ils pensent qu'aucun risque ne doit être pris de favoriser l'émergence d'une école à la carte en multipliant les prises en charge extérieures et en aggravant les inégalités liées aux disparités des territoires et des revenus de leurs collectivités.

Le conseil municipal exprime donc ses plus vives inquiétudes au sujet de ce processus précipité sans véritable réflexion et concertation des élus ; processus qui trahit l'engagement de l'Etat. »

Vote : OUI à l'unanimité